

Tencin Autrement

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°12

JUIN 2012



LE MOT DU MAIRE

“Ce sont la vigilance minutieuse et l'attention qui nous permettent de changer nos comportements.”

Halou Rinpoché

Nous vivons ensemble au sein du même village et partageons le même espace public.

Aujourd'hui, nous constatons encore des comportements à l'origine de nuisances qui pourraient être évitées :

- activités de bricolage et de jardinage bruyantes en dehors des heures autorisées ;
- déjections canines ;
- dégradations diverses ;
- conteneurs transformés en dépôts sauvages . . .

Pour mieux vivre ensemble respectons les quelques règles de vie assurant propreté et sécurité des espaces communs ainsi que la tranquillité de chacun de nous.

Bien sûr il n'est pas facile de changer nos habitudes, mais par cette démarche civique la vie deviendra plus agréable puisque le respect de tous aura été renforcé.

Bonnes vacances et au plaisir de vous rencontrer lors des diverses manifestations estivales.

François Stefani



Vie pratique

Rappel Urbanisme

La déclaration préalable

Dans quels cas vais-je devoir déposer un dossier de déclaration préalable en mairie ?

- Je crée une ouverture ou change l'aspect de la façade (porte, fenêtre, pose d'une pompe à chaleur) ou du toit (velux, panneaux solaires, antenne parabolique) de mon habitation.
- Ma construction a une surface comprise entre 5 et 20 m². (abri de jardin, véranda, terrasse couverte).
- J'effectue un ravalement de façade.
- J'élève un mur d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m.
- Je dresse une clôture autour de ma propriété.
- J'installe un portail.
- J'installe une piscine non couverte dont le bassin a une surface comprise entre 10 et 100 m², ou dont la couverture (fixe ou mobile) fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol.
- J'installe une piscine gonflable dont le bassin a une surface de plus de 10 m² pour une durée supérieure à trois mois.
- J'érige une antenne de plus de 4 m de hauteur.
- Je parque une caravane sur un terrain autre que la cour de mon habitation pour une durée supérieure à 3 mois consécutifs ou non.

Le permis de construire

Dans quels cas vais-je devoir déposer un dossier de permis de construire en mairie ?

- Je change la destination d'une construction existante (commerce ou grange) en habitation avec modification de façade ou de structures porteuses
- Je crée une construction nouvelle, même sans fondation.
- J'effectue des travaux modifiant les structures porteuses ou la façade.
- Après démolition de planchers, j'en construis un nouveau dont la surface est supérieure à 20 m².
- Je modifie le volume d'un bâtiment ou je perce ou agrandis une ouverture sur un mur extérieur.
- J'installe une piscine non couverte dont le bassin a une surface de plus de 100 m² ou dont la couverture fixe ou mobile fait plus de 1,80 m de hauteur quelle que soit la superficie.

Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime applicable à votre projet, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.



L'ADSL à Vautravers

Ça y est ! Plus de zones blanches.

Grâce à la pose d'une antenne relais sur le hameau de Vautravers, la commune est entièrement couverte par l'ADSL. La technologie utilisée recourt à l'émission des ondes radio. Il est tout de même nécessaire de se munir d'une antenne pour pouvoir bénéficier d'une connexion Internet Haut débit. La société als@tis propose différentes formules d'abonnement Internet avec ou sans téléphonie incluant l'antenne.

Contact : www.alsatis.com 0811 955 910

Permanences juridiques

Dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de Communes du Grésivaudan, l'ADIL 38 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) assure des permanences le 2^e jeudi de chaque mois à Crolles et le 4^e jeudi à Pontcharra.

Ces permanences ont pour but de vous renseigner sur toutes questions juridiques, financières ou fiscales relatives au logement.

Contact : ADIL 38
2 Bd Maréchal Joffre - 38000 Grenoble
tél. 04 76 53 37 30 - www.adil38.org

Nouvelles installations

Ce début d'année a vu la réalisation de quelques aménagements attendus entre autres par nos jeunes concitoyens.

En effet, dans le cadre de l'aménagement du parc de la mairie, il s'est vu édifier en remplacement de l'ancien « terrain de handball/basket-ball » un tout nouveau city-stade qui fait la joie des jeunes et des moins jeunes.

Le stade tant attendu par nos associations sportives est enfin opérationnel. Situé près du tennis, il peut accueillir aussi bien les adeptes du football que ceux qui préfèrent pratiquer le rugby, grâce aux jeux de cages et poteaux amovibles. L'espace le permettant, nous avons eu l'opportunité de pouvoir rajouter un petit terrain attenant.



Les travaux en cours de la future maison des associations se poursuivent et elle hébergera à la rentrée de septembre, les associations, le relais assistants maternelles et le centre-aéré qui devrait pouvoir accueillir les enfants les mercredis et les vacances scolaires. La maison des associations recevra également des vestiaires et douches pour les utilisateurs du stade tout proche.

En ce qui concerne la bibliothèque, un mur grillagé a été érigé du côté de l'entrée. Il permettra de protéger le site des différentes dégradations dont il fait souvent l'objet, et d'augmenter l'espace de lecture (pour les beaux jours) par l'adjonction d'une petite terrasse engazonnée qui recevra des tables et des chaises.

Les tennis ont également fait l'objet d'une transformation : un des courts a été aménagé en city-stade, quant au deuxième il a été rénové.



Élections Présidentielles Résultats pour la commune de Tencin

Premier tour

Nombre d'inscrits	1006
Nombre de votants	865 (85,98%)
Blancs nuls	21
Exprimés	844

Arthaud	3	0,36 %
Bayrou	73	8,65 %
Cheminade	4	0,47 %
Dupont-Aignan	9	1,07 %
Hollande	233	27,61 %
Joly	18	2,13 %
Le Pen	206	24,41 %
Mélenchon	117	13,86 %
Poutou	7	0,83 %
Sarkozy	174	20,62 %

Deuxième tour

Nombre d'inscrits	1006	
Nombre de votants	837	83,20 %
Blancs nuls	64	

Exprimés	773	
----------	-----	--

HOLLANDE	408	52,78 %
SARKOZY	365	47,2 2%

Les votes pour les élections législatives se tiendront les dimanches 10 et 17 juin à la mairie de 8 heures à 20 heures.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent pour voter, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. Pour faire établir la procuration, rendez-vous à la brigade de gendarmerie de la commune du Touvet.



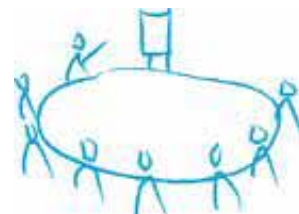
Conseil municipal



Depuis le dernier bulletin, nous publions les comptes-rendus du Conseil municipal de notre commune.

Vous trouverez présentés les décisions des Conseils du 12 décembre 2011 et du 20 février 2012.

Conseil municipal du 12 décembre 2011



1. Dénomination du groupe scolaire

Suite au sondage réalisé auprès des enfants de l'école et auprès de la population, puis du vote des enfants du 10 décembre, le Conseil municipal adopte le nom « école Bellevue ».

2. Mission de contrôle technique pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle

Signature d'une convention avec le cabinet Véritas.

3. Mission Sécurité Protection Santé pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle

Signature d'une convention avec le cabinet Véritas.

4. Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle

Suite à réunion de la commission d'ouverture des plis des 7 et 21 octobre, le Conseil municipal, autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises choisies.

5. Tarifs des prestations communales

a. location des appartements pour 2012

Compte tenu du nouvel indice de référence des loyers une augmentation de 1,73 % est votée.

b. location garages 2012

Compte tenu du nouvel indice de référence des loyers une augmentation de 1,73 % est votée.

c. tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2012

Le conseil municipal arrête le nouveau tarif de location de la salle des fêtes à 280 € – caution : 600 €, caution ménage : 100 €, droit de réservation : 60 €, pour les week-ends ; et maintient les tarifs en cours pour ce qui concerne son utilisation en semaine.

À savoir : ½ journée : 75 € – 1 jour en semaine : 120 €.

d. tarif du m³ d'eau potable et du m³ assaini

Pas de majoration de la part communale pour 2012, mais augmentation probable de la part de Véolia.

Soit 0,64 €/m³ et 1,09 € pour l'abonnement et 1,05 €/m³ pour l'assainissement pour la part communale.

6. Ouverture de crédits dans le budget eau/assainissement

Réalisation d'une opération d'ordre dans ce budget suite au remboursement de la TVA par Véolia.

7. Mouvements de crédits dans le budget principal

Mouvements de compte à compte suite à crédits prévus à certains articles insuffisants.

8. Avenant au marché de travaux d'eau et d'assainissement Cruzilles/Pré du Chêne/Dix-Quarts

Autorisation donnée au Maire de signer cet avenant négatif au marché.

9. Retrait de la délibération du 20 octobre 2011 relative au refus de transfert de pouvoir de police à la CCPG

Retrait de cette délibération, un arrêté municipal suffisant.

10. Désignation d'un nouveau délégué à l'AURG

Nomination de Monsieur MARSEILLE suite à la démission de Monsieur TORNIERO.

11. Reprise de la voirie du Clos du Manoir

Autorisation donnée au Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à cette reprise et de signer toutes pièces administratives pour sa mise en œuvre.

12. Maîtrise d'œuvre partielle pour le lot fluides des travaux de réhabilitation de l'ancienne maternelle

Autorisation donnée au Maire de signer cette mission de maîtrise d'œuvre partielle.

13. Demande de subvention auprès du Conseil général pour l'espace multisports

Autorisation donnée au Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil général.

14. Demande de subvention auprès du Conseil général pour la remise en état de la voirie communale

Autorisation donnée au Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil général.

15. Demande de subvention auprès du Conseil général pour la réfection des terrains de tennis

Autorisation donnée au Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil général.

16. Acquisition d'une parcelle de terrain pour les jardins familiaux

Autorisation donnée au Maire de signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'acquisition d'une parcelle de 3000 m².

17. Divers

– Demande d'enlèvement du gros caillou situé dans le passage entre la salle des fêtes et le passage débouchant dans le lotissement du Cotten.

– Mise à disposition d'une poubelle pour l'AMAP.

– Repas du CCAS le 7 janvier 2011.

HALTE AU BRUIT...

Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des outils et les travaux pouvant générer des nuisances sonores ne sont autorisés que :

- du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19h30,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h uniquement.

De même, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce qu'ils n'aboient pas intempestivement.

Collecte de lunettes

Vous avez chez vous de vieilles paires de lunettes que vous n'utilisez plus. Vous pouvez leur donner une seconde vie en les apportant au secrétariat de la mairie.

L'association des anciens combattants **UDC AFN présidée par M. Pierre Varin** se chargera de les envoyer en Afrique après les avoir restaurées.

Conseil municipal du 20 février 2012

1. Approbation des comptes administratifs 2011 et de gestion 2011.

Pour le compte administratif du budget principal, excédent d'investissement de 190 332,93 € qui sera réintégré dans le budget 2012, et excédent de fonctionnement de 377 683,64 € dont une partie pourra servir à couvrir certaines dépenses d'investissement de l'année 2012.

Pour le compte administratif du budget eau/assainissement, excédent d'investissement de 253 262,41 € qui sera repris pour le financement des travaux 2012, et excédent de 244 652,12 € pour la section d'exploitation, dont une partie sera affectée en réserves d'investissement pour le financement des travaux.

Pour le compte administratif du CCAS, excédent de fonctionnement reporté dans le budget 2012.

Approbation des comptes administratifs dressés par le Maire et des comptes de gestion dressés par le Trésorier municipal.

2. Recrutement de personnel temporaire pour remplacement de congés maladie ou congés annuels

Approbation du recrutement de personnel temporaire en fonction des besoins.

3. Transfert des compétences de maîtrise d'ouvrage relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz au S.E.D.I.

- Convention de mise à disposition des biens
- Autorisation du transfert de compétences et autorisation donnée au Maire à signer la convention.

4. Désignation des délégués au S.E.D.I.

Validation des candidatures de Messieurs MARSEILLE et STEFANI respectivement en tant que délégué titulaire et suppléant.

5. Instauration d'une PVR (participation pour voiries et réseaux) pour les immeubles déjà construits et divisés en plusieurs logements, et pour travaux d'extension ou de réaménagement induisant un supplément d'évacuation d'eaux usées.

Proposition de fixer à 763 € le droit de raccordement, aucun appel ne serait fait en dessous de 50 m².

6. Création d'un service municipal de défense extérieure contre l'incendie

Messieurs SPOLITINI, GROS et PEYSSELIER sont chargés de la mise en place de ce service.

7. Dénomination de voirie

Autorisation donnée au Maire de changer la dénomination de la rue des Cavaliers en rue des Chevaliers suite à une erreur de transcription.

8. Prise en charge des frais de déplacement du personnel communal

Prise en charge des frais pour examen ou concours.
Remboursement des autres frais sur la base du tarif SNCF 2^e classe ou 0,32 €/km si pas de transport ferroviaire possible.

9. Création d'un poste d'adjoint technique territorial au 1^{er} avril 2012

Autorisation de la création du poste.

10. Lettre de commande pour l'étude de la mise en sécurité des voiries

Mandat donné au cabinet MTM infra pour un montant de 6 458,40 €

11. Demande de subvention au Conseil général et à l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement de la rue du Martinet.

Autorisation donnée au Maire de demander les subventions, et désigner lettre de commande pour la réalisation des travaux.

12. Lettre de commande à l'entreprise MG TP 38 pour la réalisation d'un mur vers la bibliothèque

Autorisation donnée au Maire à signer la lettre de commande avec l'entreprise MG TP 38 pour la réalisation de ces travaux.

13. Lettre de commande à l'entreprise Micaud pour la réalisation de deux garde corps dans le parc de la Mairie
Autorisation donnée au Maire à signer la lettre de commande avec l'entreprise MICAUD Métallerie pour la réalisation de ces travaux.

14. Approbation des résultats de l'enquête publique concernant le SPANC

Validation des conclusions du commissaire

15. Requalification des terrains de tennis en espace multisports

Avis favorable pour la réalisation des travaux et autorisation donnée au Maire de signer la lettre de commande.

16. Aménagement d'un city stade dans le parc de la mairie

Avis favorable pour la réalisation des travaux et autorisation donnée au Maire de signer la lettre de commande.

17. Avenant au marché des menuiseries intérieures pour la réhabilitation de l'ancienne maternelle

Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant avec l'entreprise Bouillot.

18. Dépôt de déclaration préalable pour le changement des portes et fenêtres de la mairie

Autorisation donnée au Maire de déposer les déclarations de travaux et de demander des subventions auprès du Conseil général et de la DTER.

19. Demande de subvention pour la rénovation du Béal

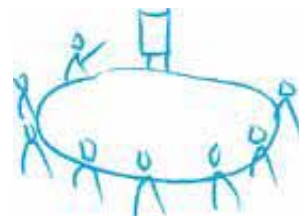
Autorisation donnée au Maire de demander les subventions auprès du Conseil général et de la Communauté de communes.

20. Jardins familiaux

Création d'une commission municipale animée par Messieurs CLET, FOIS, MARSEILLE et PEYSSELIER.

21. Bulletin municipal

Intégration du coût de la mise en page du bulletin dans le budget communal.



22. Maison des associations

Demande d'un parquet de danse la future maison des associations par l'association 1,2,3 bouge. Refus du Conseil municipal dû à un surcoût de 16 000 € et par une opposition du médecin de PMI (Sol non adapté pour l'activité du RAM).

Nouveaux horaires de la gendarmerie de Goncelin

Lundi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Mercredi de 14 h à 18 h
Samedi de 8 h à 12 h

Programme Local de l'Habitat ou PLH

Le Grésivaudan a connu cette dernière décennie une forte croissance démographique et économique.

La Communauté de communes « Le Grésivaudan » a depuis 2009 décidé d'élaborer un PLH pour la période 2012-2017, dans le but de créer de nouveaux logements (sociaux, privés, locatifs ou accession), d'améliorer des logements existants, de répondre aux besoins spécifiques en logements ou hébergements des personnes défavorisées, personnes âgées ou handicapées, jeunes, saisonniers, gens du voyage, et de mettre en place une politique foncière.

Pour sa part la commune de Tencin devrait approcher les 2000 habitants d'ici quelques années.

La programmation moyenne annuelle de la commune en logements pour la période du PLH est de 23 dont 6 logements sociaux. Soit un total de 138 logements dont 36 sociaux (26,1%).



Feux de Jardins



Par arrêté préfectoral n° 2008-11470 du 15 décembre 2008, le brûlage des déchets végétaux (jardins et taillage des haies) est interdit par application du code de l'environnement.

Vous pouvez apporter vos déchets végétaux dans les différentes déchetteries du Territoire du Grésivaudan dont vous trouverez les horaires d'ouverture dans ce bulletin municipal, ou mieux encore lancez-vous dans le compostage pour avoir du terreau de qualité pour vos plantations.

Remarques sur le budget primitif de fonctionnement 2012

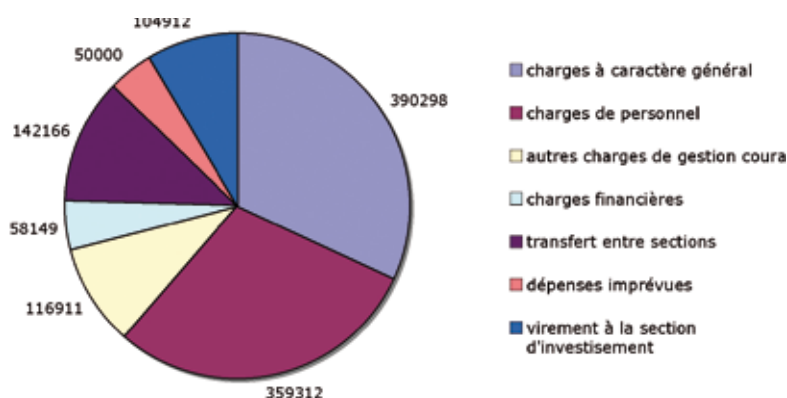
Le budget primitif est le document politique et budgétaire qui reflète les orientations choisies par le Conseil municipal : taux d'imposition qui ne sont pas modifiés en 2012, choix en matière de projets et de dépenses qui sont décrits ci-après.

C'est aussi un acte d'autorisation par lequel le Conseil municipal autorise la Municipalité (Maire et Adjoint au Maire) à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes sous le contrôle du Préfet à qui ce budget est obligatoirement transmis. Le budget primitif 2012 de fonctionnement se caractérise par une hausse apparente de 5,5 % par rapport au budget primitif précédent : 1 221 748 € au lieu de 1 157 767 €.

Si l'on considère l'indice des prix des dépenses communales, celui-ci s'établit à + 1,8 % sur 2011, sachant qu'il se répartit de manière assez dispersée : pour ne citer que deux exemples qui concernent la commune de Tencin, le dynamisme des prix supportés par les collectivités est principalement porté par la hausse des coûts du bâtiment et des travaux publics (+ 2,7 % et + 3,2 % entre le second semestre 2010 et le premier semestre 2011) et celui de l'énergie (+16,9%).

Pour plus d'information, consulter : http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_8105_MISE_A_JOUR_3e_trim2011.pdf&ID_DOC=8105&DOT_N_ID=7

Dépenses de fonctionnement



» Pour les charges à caractère général, on observe une progression de +7,4 % par rapport à 2011 (+ 5,2 % de 2010 à 2011)

En raison essentiellement des postes suivants :

- Achat prestations de services : + 5 634 €. Du fait de l'augmentation des frais de cantine consécutive à celle de la population scolaire demi-pensionnaire, notamment.
- Énergie électricité : + 15 374 € (voir ci-dessus)
- Entretien de bâtiments : + 16 730 € pour la sécurisation et la mise aux normes des issues de la salle des fêtes.
- Honoraires : + 5 900 € qui concernent la permanence juridique, les frais de bornage.

» Pour les charges de personnel une hausse de +4,3 %, sensiblement inférieure à la hausse de l'exercice précédent (+ 7,5 %).

» Pour les charges de gestion courante une hausse modérée de +2,6 % (baisse de 13 % lors de l'exercice précédent). Due pour l'essentiel à une hausse de la contribution au service incendie départemental (+ 1916 €) et à la nouvelle contribution au fond de péréquation intercommunal (FPIC) d'un montant de 2 943 € (voir conclusion).

» Enfin il faut relever l'augmentation des dotations aux amortissements : + 19 400 € par rapport à 2011. Cette augmentation est la conséquence de la politique dynamique d'investissement malgré des contraintes budgétaires fortes. Autrement dit, hors cette dotation obligatoire aux amortissements qui ne correspond pas à une dépense réelle, la variation du budget de fonctionnement est de + 4,3 %.



Recettes de fonctionnement

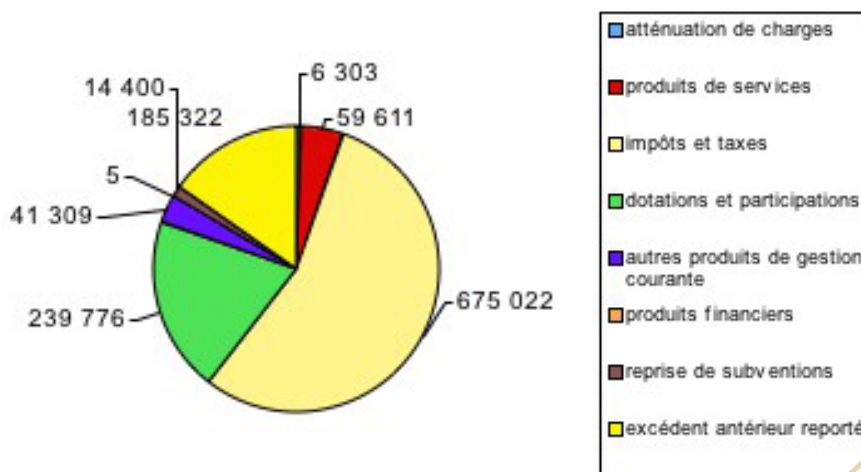
Les recettes de fonctionnement assument à hauteur de + 5,5 %, la hausse équivalente des dépenses de fonctionnement malgré le contexte fiscal défavorable aux collectivités locales. Rappelons que les dotations et participations de l'État sont gelées pour l'année à venir et que l'instauration d'un nouveau prélèvement (FPIC) impacte, et impactera de plus en plus, nos recettes.

La baisse des dotations de l'ordre de 11,5 % est assez sensible, notamment celle correspondant à l'ancien fond départemental de péréquation (-25 000 €).

Cette baisse est largement compensée par l'amélioration du rendement des contributions directes suite à

l'augmentation de la population (+ 40 625 €) et par la remontée de la taxe départementale aux droits de mutation (+ 18 890 €).

Enfin, après l'achèvement des premières rénovations des bâtiments communaux, le montant des locations des revenus des immeubles s'est amélioré sensiblement (+ 16 158 €).



Remarques sur le budget primitif d'investissement 2011

L'évolution du budget d'investissement présente une baisse sensible de 28,4 % soit - 598 000 € (+ 7,7 % en 2011). Il reste cependant à un niveau élevé avec 1 508 734 € de financements de plusieurs projets.

Un certain nombre d'opérations prévues en 2012 sont bien entendu la continuation de celles qui étaient programmées l'année précédente :

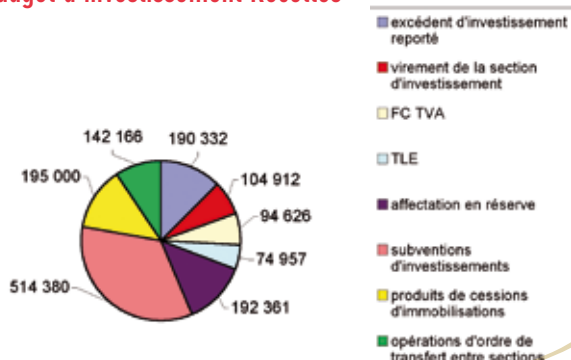
- le solde des marchés de travaux dans le secteur Cruzilles/Dix quarts ;
- la réhabilitation de l'ancienne école maternelle en Maison des associations, Centre aéré...

- l'aménagement du plateau sportif en plusieurs terrains de sports (Pré sec et parc de la Mairie) ;
- La poursuite des aménagements dans le parc de la Mairie.

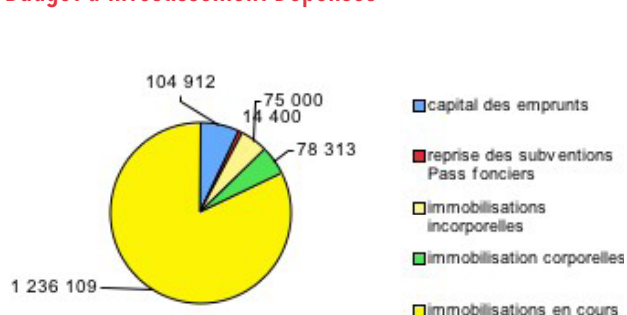
D'autres projets démarrent :

- la sécurisation des voiries du quartier Pré sec ;
- la restauration et l'isolation d'une partie du bâtiment de la Mairie ;
- les jardins familiaux ;
- enfin les travaux d'assainissement dans le vieux village, notamment la rue du Martinet, qui concernent le budget d'eau et d'assainissement.

Budget d'investissement Recettes



Budget d'investissement Dépenses



Quelques éléments d'informations sur la réalisation du budget 2011

Avec une nouvelle année budgétaire de recul, nous sommes en mesure de présenter un état du budget 2011 **tel qu'il a été réalisé**, avec une appréciation statistique de cette réalisation et quelques éléments d'analyse financière.

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2011

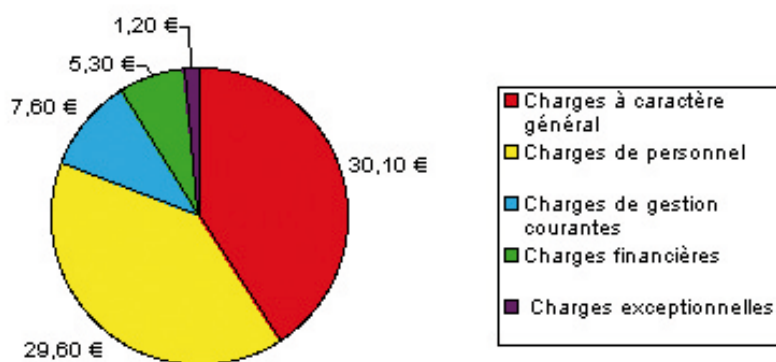
Charges à caractère général	91 %
Charges de personnel	97 %
Charges de gestion courante	78 %
Charges financières	100 %
Charges exceptionnelles	100 %

Destination des sommes dépensées

« En 2011, avec 100 €, la commune a dégagé 26,2 € d'autofinancement et dépensé :

Charges à caractère général.....	30,1 €
Charges de personnel	29,6 €
Charges de gestion courantes	7,6 €
Charges financières	5,3 €
Charges exceptionnelles.....	1,2 €

En 2011, avec 100 €, la commune a dégagé 26,2 € d'autofinancement et dépensé



En 2011, on retiendra une évolution favorable de notre capacité d'autofinancement (CAF) ou d'épargne ainsi qu'une baisse de notre endettement qui se poursuit en 2012.

2008 : 1832 €/h – 2009 : 1340 €/h – 2010 : 1257 €/h – 2011 : 1135 €/h – 2012 : 1029 €/h

Si ces derniers éléments se confirmaient dans le budget 2012, une période plus propice aux investissements pourrait être envisagée dans les années à venir. En effet, l'épargne et le désendettement nous permettent de reconstituer nos capacités d'emprunt. Pour autant il ne faut pas sous-estimer les impacts négatifs des points suivants que nous ne maîtrisons pas.

Un nouveau mécanisme de prélèvement et de redistribution : le FPIC

Un Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place à partir de cette année 2012. Le principe de la péréquation est utile et indispensable pour réduire les inégalités de ressources entre les territoires ; et notre commune bénéficie depuis plusieurs années d'un dispositif de redistribution intercommunal qui, s'il peut et doit encore être amélioré, n'en consolide pas moins nos capacités budgétaires.

La difficulté concerne plutôt la conception du dispositif imposé par le gouvernement qui aboutit à des incohérences : une commune « pauvre » dans un ensemble intercommunal « riche » pourra subir un prélèvement alors qu'une commune similaire dans un ensemble intercommunal « pauvre » bénéficiera d'un reversement.

À l'opposé, une commune « riche » dans un ensemble intercommunal « pauvre » pourra bénéficier d'un reversement alors qu'une commune identique dans un ensemble intercommunal « riche » subira un prélèvement.

De fait notre commune, modeste dans un ensemble plutôt riche, va contribuer chaque année à l'alimentation de ce fond, sans percevoir aucune redistribution. En 2012, le montant de notre contribution s'élève à 2943 €/an mais la montée en charge du dispositif jusqu'en 2016 (plus d'un milliard d'€ au niveau national) laisse entrevoir un montant annuel de prélèvement de l'ordre de 20 000 €/an.

Actuellement la Communauté de communes prend en charge, sur la base de critères de richesse, une partie substantielle de cette contribution, puisque pour l'année 2012, le reste à charge de notre commune est de 585 € (soit seulement 20 %).

Mais à l'horizon 2016, les choix de la politique intercommunale et ses futures capacités budgétaires ne sont pas arrêtés. Il y a donc là une incertitude avec laquelle il faudra compter.

Pour info



Déchetteries gérées par le Grésivaudan

Horaires des déchetteries

Sites	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Crolles	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45
St Ismier	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45
Le Touvet	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45	8h30 17h45
St Martin d'Uriage	8h - 12h 13h - 17h	8h - 12h 13h - 17h	8h - 12h 13h - 17h	8h - 12h 13h - 17h	8h - 12h 13h - 17h	8h - 12h 13h - 17h	
Chamrousse*	9h - 12h 13h - 16h		9h - 12h 13h - 16h			9h - 12h	

*La déchetterie de Chamrousse est ouverte le samedi du 15 décembre au 15 avril et du 1er juillet au 31 août.

Déchetteries gérées par le SIBRECSA

Horaires des déchetteries (*18h en hiver / *19h en été)

Sites	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Pontcharra	14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
Francin	14h - 18h*	14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
Le Cheylas	14h - 18h*	8h - 12h		8h - 12h*		8h - 12h 14h - 18h*
St Pierre d'Allevard	8h - 12h 14h - 18h*		14h - 18h*		14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
Villard-Sallet	14h - 18h*		14h - 18h*		8h - 12h 14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*

Environnement

Destruction de nids de guêpes, frelons, abeilles et autres hyménoptères

La société SOS Guêpes 38 nous fait part de la possibilité de faire appel à ses services pour la destruction de nids de guêpes et autres hyménoptères.

Les services des pompiers n'intervenant plus pour détruire les nids de guêpes, frelons, frelons asiatiques et autres hyménoptères (sauf urgence), les particuliers, collectivités et entreprises sont maintenant amenés à faire appel à des prestataires de services privés.

La technique

- Pulvérisation sous pression d'un produit rémanent sous forme de poudre non toxique pour l'homme.
- L'intervention est rapide, efficace, assortie d'une garantie de résultat (taux de satisfaction de 100 %).

Les applications

La société a développé une technique de désinsectisation préventive et curative contre ces insectes. Cette prestation intéresse bien sûr les maisons particulières et les habitations collectives et administratives (toitures, cheminées, bardage...)

Si vous désirez avoir des renseignements complémentaires.

SOS Guêpes 38

M. NOVIANT Fabrice

623, Chemin du Manival – 38330 Saint Ismier

Tél. 06 88 15 69 79



Jardins familiaux

La municipalité, conjointement avec l'association GrésiTerra est en train de mettre en place les jardins familiaux. Ils seront gérés par une association en cours de création en partenariat étroit avec la Mairie.

Une commission municipale s'est constituée avec en son sein des élus de Tencin, des membres de l'association GrésiTerra et des citoyens tencinois.

Le terrain se situe à l'entrée sud du village entre le chemin de Garra et le futur lotissement « le pré des chênes » qui précède le supermarché Utile.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter : Marie-Thé Marseille pour l'association GrésiTerra

mariethemarseille@yahoo.fr,

ou la Mairie : mairie@tencin.net

Tri Sélectif

De nouveaux containers de tri sélectif ont été implantés sur la commune à l'entrée sud du village, ils sont situés rue de la Tuilerie, et viennent compléter ceux du parc Pré sec et de la rue du Cotten.

Associations

Dans le cadre de l'aménagement de la future maison des associations, la municipalité demande aux différentes associations tencinoises de lui faire connaître leurs besoins en horaires d'occupation du local, et en espace de rangement.

Enquête publique SCoT

Le 19 décembre 2011, les élus de la région grenobloise ont arrêté l'un des premiers SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) « Grenelle » de France. Le projet SCoT deviendra dès 2013, et pour 20 ans, le document de référence pour l'ensemble des politiques locales d'aménagement et d'urbanisme pour 273 communes* dont les 47 communes du Grésivaudan.

Il définit ainsi des orientations et des recommandations sur lesquelles les élus pourront s'appuyer pour élaborer les projets locaux dans le cadre notamment des documents d'urbanisme.

Il fixe notamment des objectifs de construction de logements neufs par territoire, des conditions d'implantations commerciales pour préserver le commerce de proximité, des limites entre les espaces urbains et agricoles sur le long terme, des objectifs d'aménagement des infrastructures routières pour assurer plus de fluidité du trafic et fiabiliser les temps de parcours sans appeler de nouveaux trafics supplémentaires.

L'enquête publique qui aura lieu du 4 mai 2012 au 4 juillet 2012 permettra aux habitants de s'exprimer soit :

↳ lors des permanences des commissaires d'enquêteurs qui auront lieu en mairie.

À la mairie de Crolles :

- Jeudi 14 juin 9h/12h
- Vendredi 29 juin 13h 30/16h 30
- Samedi 19 mai 9h/12h
- Mercredi 04 juillet 14h/17h

À la mairie de Villard-Bonnot :

- Jeudi 14 juin 09h/12h

À la mairie de Pontcharra :

- Samedi 23 juin 09h/12h

↳ par courrier adressé à : Monsieur le Président de la Commission d'enquête – Etablissement Public du SCOT de la RUG – 21 rue Lesdiguières – 38 000 Grenoble

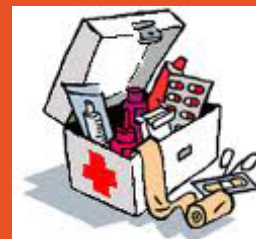
!!! Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site de l'établissement public du SCOT : <http://www.scot-region-grenoble.org>

* Grésivaudan, Agglomération grenobloise, Sud grenoblois, Trièves, Voironnais, Bièvre-Valloire et Sud Grésivaudan sont les sept secteurs de la région grenobloise.

BON A SAVOIR

À l'eau MNS

L'association « À l'eau MNS » vous propose de suivre des formations de Premier Secours, Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), Monitorat de Secourisme...



Contacts :

Association « À l'eau MNS »
60 rue Christian Lacouture
69500 BRON
Tél : 04 72 81 93 69
Fax : 04 72 81 78 44
aleaumns@aleaumns.com
formation@aleaumns.com
<http://www.aleaumns.com>

Mobil'bus



Un nouveau service de transport a été mis en place par la Communauté de communes « Le Grésivaudan ». Il s'agit du Mobil'bus réservé entre autres aux personnes à mobilité réduite ayant la nécessité de voyager dans des véhicules spécialement aménagés. Il peut-être utilisé pour des rendez-vous médicaux ou pour des trajets de la vie quotidienne dans la limite de 2 à 3 déplacements par semaine.

Contacts :

Direction des transports et déplacements
Le Grésivaudan
115 rue Louis Neel
38920 Crolles
Mail : transports@le-gresivaudan.fr
Tél : 0 810 12 12 33

Dératisation

Les habitants de Tencin voulant se débarrasser de rats peuvent se procurer des appâts en mairie.

R FF Sillon Alpin Sud – la modernisation de la ligne ferroviaire se poursuit

Le grand chantier de cet été

Améliorer la qualité des déplacements ferroviaires d'ici fin 2013, et faire du train une alternative performante à la route, tel est l'enjeu du grand chantier de modernisation en cours sur le Sillon alpin sud, réalisé par Réseau Ferré de France entre Valence et Chambéry. Après le remplacement de l'ensemble des rails sur la section nord, entre Gières et Montmélian, l'été dernier, des travaux sont en cours pour préparer l'électrification de la ligne. Celle-ci sera réalisée sous coupure totale des circulations commerciales entre le 2 juin et le 2 septembre 2012.

Les travaux de Gières à Montmélian

Pour électrifier la ligne, une mise au gabarit de certains ponts est nécessaire. Ainsi, le pont-route de Domène et la passerelle de Tencin sont en cours de reconstruction.



Une sous-station 25 000 volts est également en construction sur la commune des Molettes. Ces travaux ont lieu presque exclusivement de jour. Et depuis l'automne 2011, des travaux de déroulage de câbles et de pose de caniveaux sont également menés toutes les nuits et se poursuivent jusqu'à la coupure de l'été prochain.

Des techniques exceptionnelles mobilisées

L'électrification de la ligne nécessite la mise en place de près de 1800 poteaux caténaux de 8 mètres de haut. Pour

respecter le planning, l'entreprise Cegelec a choisi une technique de distribution des poteaux bien particulière : l'héliportage.

Une dizaine de stocks tampons d'environ 180 poteaux chacun, sera mise en place entre les mois d'avril et mai 2012 sur les 45 km de ligne à électrifier. L'héliportage sera utilisé dès la fermeture de la ligne et durera environ 3 à 4 semaines. Les rotations sont effectuées de jour entre les sites de stockage et les lieux de pose avec une répartition tous les 60 m environ des deux côtés de la ligne.

Les travaux en ligne nécessiteront également une vingtaine de trains travaux ou engins de chantier rails route qui se déplaceront sur les voies à électrifier durant toute la période de coupure, avec un avancement journalier de 1000 m à 1500 m.

Pour l'ensemble de ces chantiers, Réseau Ferré de France prend toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum les nuisances pendant ces travaux.

Quelles solutions pour vos déplacements ?

Comme l'été dernier, des services de substitution par autocars sont mis en place par la Région Rhône Alpes et la SNCF.

Afin de répondre au plus près aux besoins des usagers, la SNCF a souhaité tirer profit de l'interruption de circulation TER entre Gières et Montmélian de l'été 2011 et a mené un important travail de concertation avec les autorités organisatrices des transports, les collectivités et les associations d'usagers en vue de préparer cette nouvelle coupure.

Ce dialogue a permis d'identifier les améliorations qui seront apportées, pour le service de substitution de l'été 2012.

Ainsi, les autocars assureront une meilleure desserte entre Gières et Brignoud ; le départ des autocars se fera en gare de Gières (ce qui n'était pas le cas en 2011) et deux arrêts seront desservis dans le centre de Grenoble (Sablons et Verdun). Le détail de la desserte et les horaires des navettes seront disponibles courant mai.

*** Pour vous informer sur le projet de modernisation du Sillon alpin sud, rendez-vous sur le site Internet : www.sillonalpainsud.fr et abonnez vous à la newsletter.

*** Les renseignements sur les services de substitution pendant la coupure de l'été 2012 seront en ligne sur le site www.ter-sncf.com. Vous pouvez également vous renseigner en gare.

Section nord – La pose des poteaux caténaires entre Gières et Montmélian

L'héliportage, une technique de haut vol

Pour distribuer les 1 800 poteaux, le long des voies entre Gières et Montmélian, l'entreprise Cegelec, titulaire du marché d'électrification, a opté pour une réalisation par héliportage. Pour cela, une dizaine de stocks tampons d'environ 180 poteaux chacun, est mise en place entre avril et mai 2012 le long des 45 km de ligne à électrifier. Les rotations d'hélicoptères entre les sites de stockage et les lieux de pose, débuteront en juin au moment de la coupure de ligne et dureront 3 à 4 semaines.

Trois questions à Damien Lesur, chef de projet, entreprise Cegelec.

– *Est-il courant d'utiliser ce moyen de transport sur un chantier d'électrification ?*

C'est une première en France sur un chantier de RFF! Habituellement l'héliportage est utilisé sur des chantiers difficiles d'accès, en montagne par exemple. Sur notre chantier, l'hélicoptère assure une fonction de logistique de distribution : la pose de chaque poteau est réalisée au plus près de son emplacement, au droit de la voie ferrée. Les équipes au sol sont ensuite chargées de le positionner dans l'emplacement prévu à cet effet.

– *Quels sont les avantages de l'héliportage ?*

La modernisation du Sillon alpin sud est un chantier pour lequel les enjeux de délais sont très importants. Le gain de temps apporté par l'héliportage est donc le premier avantage de cette technique. En effet, nous allons pouvoir acheminer tous les poteaux caténaires sur leur lieu d'implantation en l'espace de 3 semaines. Avec une méthode « classique », comme l'approvisionnement par train travaux, cette même opération aurait pris le double de temps.



L'héliportage nous permet en outre de ne pas encombrer la voie, ainsi d'autres travaux peuvent être effectués en même temps. Enfin, le prestataire qui va fournir l'hélicoptère, nous garantit son remplacement très rapide en cas de défaillance, ce qui ne peut être le cas avec un train travaux.

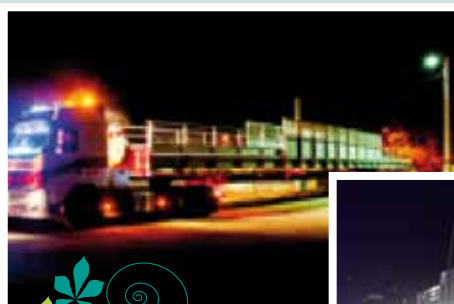
– *Combien de personnes vont être mobilisées pendant cette opération ?*

Un seul hélicoptère sera utilisé pour la distribution des poteaux. Nous avons prévu du personnel au sol, dans les zones de stockage et aux abords des emplacements pour attacher et détacher le matériel de l'hélicoptère. Pour des raisons de sécurité, d'autres personnes seront positionnées aux abords des passages à niveau afin de les fermer à la circulation au moment du survol des engins.

ATTENTION !!!

Été 2012, une coupure de ligne indispensable entre Gières et Montmélian.

Pour réaliser des travaux d'une telle envergure, assurer la sécurité des intervenants du chantier et respecter les contraintes de délais, l'électrification de la ligne se déroulera sous coupure totale des circulations ferroviaires, entre le 2 juin et le 2 septembre 2012 inclus. Un service de substitution par autocar sera mis en place par la SNCF. Pour vous informer, Réseau Ferré de France et ses partenaires proposeront un dispositif d'information spécifique à destination des usagers : SMS, affichage en gare, signalétique...



La passerelle de Tencin



En bref...

Centre aéré

Du nouveau pour l'accueil de loisir intercommunal du moyen Grésivaudan. Il ouvrira ses portes cet été en juillet à LA PIERRE et pour la première fois à partir de septembre à TENCIN.

Les enfants de 3 à 13 ans seront accueillis par Nadège ANXIONNAZ, la directrice et son équipe d'animation, de 8h à 18h.

Un service de transport (navettes gratuites) sera mis en place sur les communes de FROGES - LA PIERRE - THEYS - GONCELIN - TENCIN - LUMBIN et LA TERRASSE.

À partir du mercredi 5 septembre 2012 l'accueil de loisirs ouvrira pour la première fois ses portes à Tencin dans les locaux de l'ancienne école maternelle, il fonctionnera tous les mercredis et lors des vacances scolaires de Toussaint.

Pour toute information et pour vos inscriptions, vous pouvez contacter Nadège Anxionnaz au 06 48 13 81 60 ou par mail à nanxionnaz@le-gresivaudan.fr ou encore vous connecter sur le site Internet de la communauté de communes : www.le-gresivaudan.fr.

Matériel et locaux municipaux

Toute demande de prêt de locaux ou de matériel par les associations ou les particuliers tencinois doit être formulée par écrit à l'attention de Monsieur le Maire sous peine de non recevoir.

Portage des repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile est ouvert à tous pour un montant de 7,84 €. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la mairie au 04 76 71 36 14.

La Poste

Par courrier daté du 9 mai, la direction de La Poste nous fait part de **la fermeture du bureau de Tencin du 9 juillet au 30 août inclus**. Le bureau de Goncelin sera, quant à lui, ouvert durant cette période aux jours et horaires suivants :

le lundi de 14h30 à 17h00
du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h30 à 17h00
le samedi de 9 h 00 à 12h00.

CINÉTOILES

Cette année encore, Cinétoiles en collaboration avec la Communauté de communes proposera aux Tencinois et autres cinéphiles une séance de cinéma en plein air le vendredi 20 juillet dans le parc de la mairie dès la tombée de la nuit. En cas d'intempéries, la séance aura lieu à l'espace culturel.

Le film programmé est « de l'eau pour les éléphants » dont vous trouverez le synopsis ci-dessous.

Un pique-nique commun est prévu avant la séance. Pour plus de confort pensez à apporter vos sièges.

DE L'EAU POUR LES ELEPHANTS

Date de sortie : 4 mai 2011 (1h 55min)

Réalisé par : Francis Lawrence Avec Reese

Witherspoon, Robert Pattinson, Christoph Waltz

Genre : Drame, Historique

1931, période de Grande Dépression aux États-Unis. À la suite d'une tragédie familiale, Jacob, un jeune étudiant en école vétérinaire, se retrouve subitement plongé dans la misère et rejoint par hasard un cirque itinérant de seconde classe. Il se fait accepter en échange des soins qu'il pourra apporter aux animaux et ne tarde pas à tomber sous le charme de la belle écuyère Marlène. Elle est l'épouse du directeur du cirque, un être d'une rare violence et totalement imprévisible. Derrière la beauté et la magie des spectacles, Jacob découvre un univers impitoyable et miséreux. Lorsqu'une éléphante rejoint le cirque, Marlène et Jacob se rapprochent l'un de l'autre et préparent un nouveau spectacle qui permet un temps de renouer avec le succès. Mais leurs sentiments deviennent de plus en plus perceptibles et sous les yeux d'August, cette histoire d'amour les met irrémédiablement en danger.

Associations

Les Lutins de Tencin

Ce printemps Les Lutins de Tencin ont organisé des manifestations pour vos enfants. En Mars, le cinquième loto des enfants ouvert à tous, a eu beaucoup de succès avec de nombreux enfants heureux d'avoir pu gagner de super lots. Ensuite, en Avril, a été organisée la première chasse aux œufs avec une quarantaine d'enfants qui ont cherché et très rapidement trouvé les œufs cachés dans le parc de la mairie. Ils ont ensuite pu goûter avec nous et profiter des coloriages à disposition dans la bibliothèque.

Sans oublier les ateliers créatifs pour les adhérents scolarisés (pour la fête des grands-mères et la fête des mères) et aussi chaque mois, ceux pour les enfants non scolarisés accompagnés de leurs parents ou assistantes maternelles.

Dans ces ateliers les enfants fabriquent toujours de jolies choses à offrir à leur entourage.

Pour terminer l'année, les Lutins de Tencin proposeront « un pique-nique des nounours » pour les enfants non scolarisés le 12 juin de 9h30 à 11h dans le parc de la mairie (déplacé à l'espace culturel par temps de pluie). Ce pique-nique est ouvert à tout public avec un coût de 3 euros par enfant. Une préinscription est nécessaire par email : les-lutins-de-tencin@laposte.net avant le 5 juin 2012.

Le succès de cette Association dépend de ses bénévoles ! Toutes les bonnes volontés et idées nouvelles seront les bienvenues pour la prochaine année scolaire... donc n'hésitez pas à nous en parler.

Pour plus d'informations sur notre association, venez visiter notre site : www.lutins-tencin.fr



Merci et à bientôt,
Jane Doddridge (Présidente)

Pique-nique des Nounours

Mardi 12 Juin 2012
9h30 - 11 h

Parc de la Mairie de Tencin

N'oubliez pas vos doudous !



Associations

1, 2, 3 Bouge !!!

En attendant les Jeux Interquartiers de 2013, ne ratez pas les photos les plus cocasses des Jeux 2011 sur le Site Web d'123 Bouge : <http://123bouge.free.fr/>



C'est nouveau...

L'École de Football, pour les enfants de 6 à 11 ans, sous l'encadrement d'éducateurs et de jeunes de Tencin. Avec déjà une vingtaine d'enfants inscrits – dont 4 poussines, c'est tous les samedis de 14h à 16h.

Sortie VTT pour les ados

Sur 2 jours de mai, une dizaine d'ados de Tencin, encadrés par un animateur spécialiste, ont pu découvrir les joies et les difficultés du VTT, dans le magnifique cadre du Trièves près de Mens. De grands moments, rendus possibles grâce à la participation de parents et membres d'123 Bouge et la participation financière du Conseil général 38.



à vos agendas...

BALADE CONTÉE en BELLEDONNE et pour TOUS, petits et grands

Dimanche 10 juin – Au Val Pelouse près d'Arvillard et La Rochette

Une animation des Conteurs et Conteuses de l'association « Cadeau d'Histoires ».

Rendez-vous pour le départ en voitures à 9h30 sur la place de l'église de Tencin.

Prévoir un pique-nique, retour vers 16h30

Participation : 4€ par famille ou 2€ en individuel

Contact : Alexandre (04 76 75 76 26)

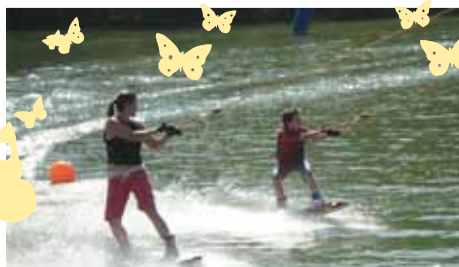
INITIATION AU TÉLÉSKI NAUTIQUE pour les jeunes de Tencin (14-20 ans)

Dimanche 24 juin matin – Au lac des Martelles de Tencin

Inscriptions : 2€, grâce à la participation du Conseil général 38.

Autorisation parentale pour les mineurs et inscriptions préalables obligatoires auprès de Denis (04 76 40 13 02), nombre limité de places !

SANS OUBLIER **LE FOOT LOISIR** pour les jeunes de plus de 14 ans et les adultes **TOUS LES VENDREDIS DEPUIS PAQUES** à 18h30.



À vos baskets ! À vos raquettes !

Venez vous initier au tennis sur les courts rénovés de Tencin le samedi 23 juin de 13h30 à 17h pour une journée découverte.

Vous serez encadrés par les membres du club de tennis de Goncelin (possibilité de prêt de matériel).

Talents d'ici

Un luthier à Tencin

Jeffrey Jackson, comme son nom le laisse supposer n'est pas un Tencinois « pure souche »...

Originaire de Wellington en Nouvelle-Zélande, ce grand gaillard de 39 ans a traversé la moitié du globe pour venir s'installer à Tencin en septembre 2010.

Menuisier de formation et passionné de musique, il a suivi un cursus diplômant en Nouvelle-Zélande pour apprendre le métier de luthier après avoir lu un article qui parlait de ce beau métier qui est devenu le sien.

Il répare et restaure toutes sortes d'instruments à cordes, mais il en fabrique aussi. Il travaille en ce moment à la réalisation d'une guitare électrique.

Pour exercer son art, il utilise des essences de bois variées, comme l'épicéa, le cèdre, le mélèze... Ses outils sont en grande partie les mêmes que ceux qu'utilisent les menuisiers, mais il se sert également d'outils spécifiques à son métier.

Vous pourrez le rencontrer à l'occasion d'une « Jam'Session » au St Christophe où il vient se produire avec ses amis pour assouvir sa passion de la musique.



Contact :

Jeffrey Jackson
Avenue Grésivaudan (ferme Gaget)
38570 TENCIN
Téléphone 04 57 13 02 53
Portable 06 82 25 51 64



BIBLIOTHÈQUE Horaires d'été !

Durant la période estivale les horaires d'ouverture sont :

Mercredi de 13h30 à 17h30

Vendredi 15 à 19h00

Samedi 10h00 à 12h00.

Fermeture du 31/07 au 21/08/2012.

**Vous pourrez emprunter autant de documents
que vous le souhaitez pendant cette période**

Animations

**Tous les vendredis matin à 10h30
"Lecture au parc"**

Venez écouter et/ou raconter des histoires
en plein air dans le Parc de la Mairie.



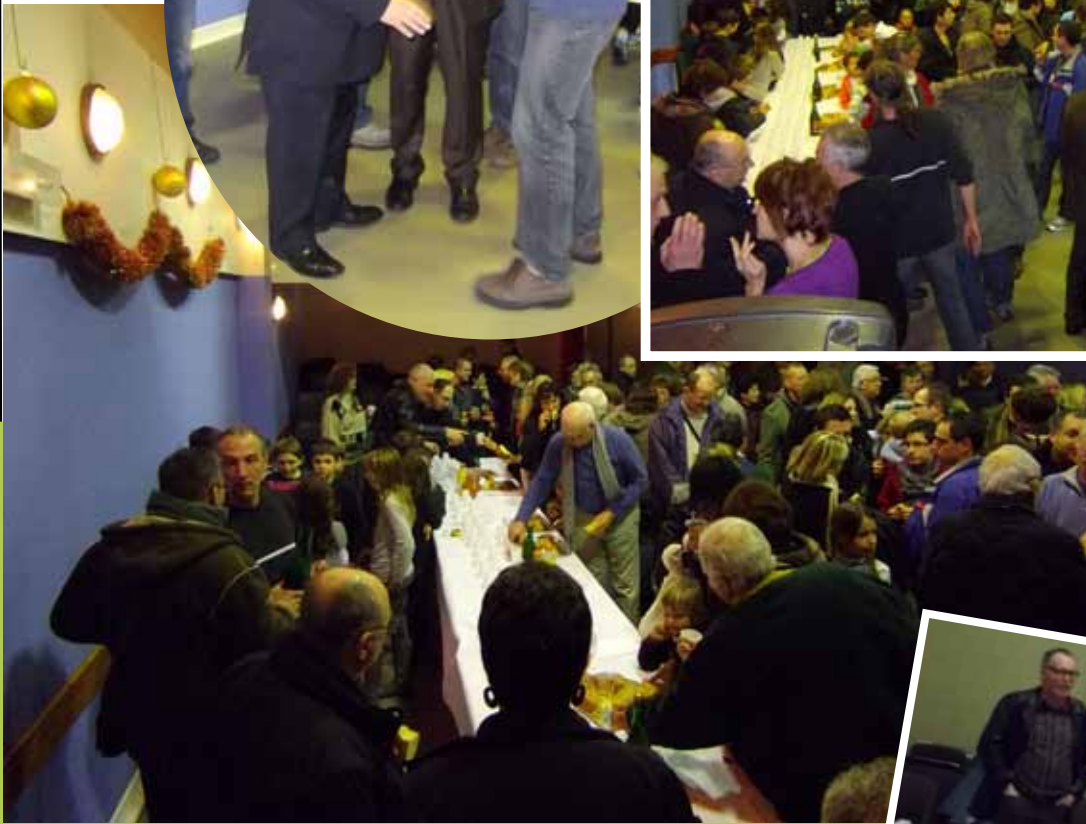
La bibliothèque mène l'enquête

La bibliothèque souhaite s'adapter à vos besoins et vous propose de répondre à un questionnaire afin d'orienter son évolution. Merci de remplir le document joint à ce bulletin et de le remettre à la bibliothécaire ou à la mairie.

Au jour le jour

Voeux du Maire

20 janvier 2012



au personnel



Foire au boudin

Le 12 février 2012



Samba de Feira



Les Musicales de Tencin

13 et 14 avril 2012



Au jour le jour



Tango Madame



Piano, flute de Pan Roumaine



**Cérémonie
du 8 mai**

Marché des créateurs 17 et 18 mai 2012



Fresque de l'École Bellevue

La fresque du groupe scolaire Bellevue qui sera inaugurée le 29 juin, a été réalisée par les enfants élus du Conseil municipal des enfants de Tencin sous la direction et les conseils de l'équipe de graphes de « **2 colors** ». Elle a été exécutée à partir des dessins retenus suite au concours organisé dans les différentes classes des écoles maternelle et élémentaire.



À vos agendas

Balade Contée le 10 juin

Le 10 juin Balade contée à Val Pelouse organisée par 1 2 3 bouge. Inscription auprès d'Alexandre 04.76.75.76.26. Départ 9h30 place de l'église.

Pique-Nique des Nounours le 12 juin

Le 12 juin les lutins de Tencin organisent le pique-nique des nounours de 9h30 à 11h dans le parc de la mairie. Espace culturel en cas de pluie. Inscriptions avant le 5 juin au les-lutins-de-tencin@laposte.net

Concours de Pétanque le 16 Juin

Le 16 juin le Syndicat d'Initiative Grangeneuve organise dans le parc Pré Sec un concours de pétanque. Inscriptions à partir de 13h30, début du concours à 14h. Ouvert à tous à partir de 12 ans, 8 € la doublette. Buvette et petite restauration.

Danse sud américaine le 22 juin

Le 22 juin à partir de 17h30 le Syndicat d'Initiative Grangeneuve organise dans le parc de la mairie une démonstration de Capoeira suivi de la fête de la musique avec des groupes de l'association Musique à Crolles. Buvette et petite restauration.

Fête de la musique le 23 juin

Le 23 juin à partir de 20h : Fête de la musique dans le parc de la mairie. Scène ouverte à tous, inscription préalable obligatoire auprès de M. Michel Bouchet-Moulin au 06 82 43 00 86 ou michel.bouchet-moulin@orange.fr. Buvette et petite restauration

Téléski nautique le 24 juin

Le 24 juin : Initiation au téléski nautique organisée par 1 2 3 bouge pour les jeunes de Tencin de 14 à 20 ans au lac des Martelles. Inscription auprès de Denis au 04 76 40 13 02

Inauguration Fresque de l'école le 29 juin

Le 29 juin : inauguration de la fresque de l'école à partir de 17h.

Bal populaire le 13 juillet

Le 13 juillet : feu d'artifice et bal populaire devant le groupe scolaire Bellevue.

Cinéoiles le 20 juillet

Le 20 juillet : Cinéoiles, projection du film « de l'eau pour les éléphants » dans le parc de la mairie à la tombée de la nuit. Espace culturel en cas de pluie.

Forum des associations le 8 septembre

Le 8 septembre : Forum des associations de 14h à 18h à la Maison des associations (ancienne école maternelle Pré Sec)

Exposition de peinture le 6 et 7 octobre

Les 6 et 7 octobre : Exposition de peinture organisée par le Syndicat d'initiative. Lieu à définir.

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : le mercredi toute la journée,
- Joël Marseille : le vendredi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Simone Mendez : le mardi de 9h à 11h,
- Françoise Scaglioni : le jeudi de 17h à 18h,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :

Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 17h30
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois, Herveig Lecuyer
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin Madan

Le Bulletin de Tencin – N° 12, Juin 2012